

PRO-NV/IMSIDS

Le Chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux représentants et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux chefs des bureaux de liaison des institutions spécialisées des Nations Unies, et a l'honneur de porter à leur attention les modalités concernant l'organisation et le protocole, l'accréditation et la délivrance des cartes d'accès, ainsi que les autres renseignements pertinents pour les membres des délégations participant à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui se déroulera au centre de conférences de Pailles, à Port-Louis (Maurice), du 10 au 14 janvier 2005. Cette réunion sera précédée de deux journées de consultations officielles à Maurice, les 8 et 9 janvier 2005.

1. Réunion internationale

a) Groupes de débat interactifs de la plénière

Des groupes interactifs seront organisés lors de la session plénière, du lundi 10 au mercredi 12 janvier 2005. Il n'y aura pas de liste des orateurs.

b) Débat général de haut niveau

Le débat de haut niveau de la Réunion internationale aura lieu les 13 et 14 janvier 2005. Les inscriptions sur la liste des orateurs pour ce débat ont débuté le lundi 29 novembre 2004. Les chefs d'État ou de gouvernement, ou leurs représentants de haut niveau, feront des déclarations, conformément à la liste qui sera établie par le Secrétariat selon la pratique établie. Ces déclarations ne devraient pas durer plus de cinq minutes. Les délégations souhaitant s'inscrire doivent indiquer le nom et la qualité devant figurer sur la liste des orateurs à M^{me} Lorna Fidler (téléphone: 1 (212) 963-2319; télécopie: 1 (212) 963-5935; courrier électronique: <fidler@un.org>).

c) Tables rondes de haut niveau

Une table ronde sera organisée le jeudi 13 janvier, de 15 heures à 18 heures, et une seconde aura lieu le vendredi 14 janvier, de 10 heures à 13 heures. Les délégations souhaitant s'inscrire doivent faire parvenir à M^{me} Lorna Fidler, dont les coordonnées figurent ci-dessus, leurs noms et qualités, et indiquer la table ronde à laquelle elles souhaitent participer. Chaque table ronde interactive comptera entre 40 et 50 participants et sera ouverte aux chefs d'État ou de gouvernement ou à leurs représentants de haut niveau.

2. Cérémonie de lever de drapeaux

La cérémonie de lever de drapeaux, au cours de laquelle les drapeaux des Nations Unies et du pays hôte sont hissés, aura lieu au centre de conférences de Pailles le 7 janvier 2005, à 15 heures. L'Organisation des Nations Unies sera représentée par le Secrétaire général de la Réunion internationale, M. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

3. Protocole

Chaque chef d'État ou de gouvernement sera accueilli à l'aéroport international Sir Seewoosagar Ramgoolam de Maurice par le Chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies ou par un représentant du Secrétaire général de l'ONU et un représentant du Gouvernement mauricien. Il est demandé à toutes les délégations de transmettre dans les meilleurs délais les renseignements concernant l'arrivée des chefs d'État ou de gouvernement ou des chefs de délégation au Chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies à New York (télécopie: 212-963-1921), ainsi qu'à M. M. I. Dossa, Chef du protocole du Ministère des affaires étrangères à Port-Louis (télécopie : 011-230-208-8087). Les chefs de délégation ayant rang de ministre seront accueillis à l'aéroport par une haute personnalité du Gouvernement mauricien. Les autorités mauriciennes prévoiront un dispositif spécial et un service d'assistance à l'aéroport pour aider les délégués à passer rapidement les formalités douanières. M. Paulose T. Peter (télécopie : 212-963-1921) assurera à Port-Louis la coordination des modalités protocolaires en vigueur pendant la visite des chefs d'État ou de gouvernement pendant la Conférence, en étroite coopération avec les responsables de l'administration mauricienne et le Service de la sécurité et de la sûreté de l'Organisation des Nations Unies.

4. Visas d'entrée

Pour la plupart des États participant à la Réunion internationale, un visa d'entrée en Maurice n'est pas nécessaire. Pour ceux qui en ont besoin, un visa d'entrée leur sera accordé à leur arrivée. Néanmoins, l'entrée des ressortissants de certains États nécessite un visa avant leur voyage pour la Maurice. Dans ce cas, il serait recommandé de s'informer auprès des autorités mauriciennes.

5. Pouvoirs

Les lettres de créance délivrées par le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères d'un État participant doivent être adressées au Secrétaire général de l'ONU et transmises à M. David Hutchinson, Bureau des affaires juridiques, Secrétariat des Nations Unies, ou lui être remises en personne au centre de conférences, pendant la Conférence. Un exemplaire des pouvoirs doit être remis avant le 20 décembre 2004 au Chef du protocole, Service du protocole et de la liaison, bureau S-201 (télécopie : 212-963-1921). Après cette date, il devra être envoyé à Port-Louis (télécopie : 230-208-4871) ou, après le 1^{er} janvier 2005, remis directement au Groupe du protocole chargé des inscriptions/accreditations, au Clos Saint-Louis. Il faut indiquer clairement sur chaque liste supplémentaire ce qui a été ajouté, supprimé ou corrigé par rapport aux listes remises auparavant.

Comme cela figure dans le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence, la délégation de chaque État participant à la Conférence, ainsi que la délégation de l'Union européenne, est composée d'un chef de délégation, des autres représentants, suppléants et conseillers nécessaires.

La Commission de vérification des pouvoirs examinera les pouvoirs des représentants, puis fera rapport à la Conférence. Conformément à la pratique établie, les listes de participants dûment certifiées peuvent servir dans certaines circonstances de pouvoirs *provisaires* pour les délégations.

6. Liste provisoire des délégations

Le Service du protocole et de la liaison ayant été autorisé à contrôler la publication des listes provisoires des délégations présentes à la Conférence, les délégations sont instamment invitées à faire parvenir dans les meilleurs délais au Service du protocole et de la liaison les noms et titres fonctionnels de tous les délégués participants.

7. Accréditation

Le centre d'accréditation sera situé au Clos Saint-Louis, à proximité du centre de conférences de Pailles. Le centre sera ouvert aux heures suivantes:

Mardi 4, mercredi 5, jeudi 6 janvier	9 heures-17 heures
Vendredi 7 janvier	9 heures-20 heures
Samedi 8, dimanche 9 janvier (l'heure d'ouverture dépendra des horaires des consultations précédant la Conférence)	10 heures-20 heures
Lundi 10, mardi 11 janvier	9 heures-18 heures
Mercredi 12, jeudi 13 janvier	8 heures-20 heures
Vendredi 14 janvier	8 heures-17 heures

8. Délivrance des cartes d'accès

Seules les personnes en possession d'une carte d'identité appropriée pourront accéder au centre de conférences de Pailles. À compter du 4 janvier 2005, le Groupe du protocole chargé des inscriptions/accréditations, situé au Clos Saint-Louis, délivrera aux délégués des cartes d'identité individuelles avec photographie.

Un exemplaire des pouvoirs ou une liste exhaustive des participants devant recevoir une carte d'accès, signé soit par le Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, soit par l'Ambassadeur du pays concerné à Port-Louis, doit être envoyé par avance au Chef du protocole, Service du protocole et de la liaison, à New York (à l'attention de M^{me} Marybeth Curran), avant le 20 décembre 2004. Après cette date, il faudra l'adresser au Service des accréditations de l'ONU à Maurice. Toutes les demandes écrites de cartes d'accès adressées à New York avant le 20 décembre 2004, accompagnées de deux photographies d'identité en couleur et des formulaires d'accréditation requis SG.6 (inscription des membres de délégations) dûment complétés, seront traitées et les cartes seront prêtes à être délivrées à partir du 4 janvier 2005 au Service des accréditations de l'ONU à Port-Louis. Les photographies peuvent être envoyées par courrier électronique, en format JPG, à l'adresse <curran@un.org>, **jusqu'au 20 décembre 2004 uniquement**. Il est rappelé aux délégués qu'il faut indiquer clairement le nom de la personne dont la photographie est

transmise par courrier électronique, afin d'éviter toute confusion. Les cartes d'identité ONU ne seront délivrées que sur présentation d'une pièce d'identité en règle, le passeport par exemple. Le Groupe du protocole chargé des inscriptions/accréditations ne donnera pas suite aux demandes de délivrance de cartes d'identité ONU qui ne seront pas accompagnées de documents d'accréditation acceptables d'un point de vue juridique. Les conjoints des membres des délégations recevront le même type de carte que leur conjoint.

Lorsque le Groupe du protocole chargé des inscriptions/accréditations en recevra la demande, il délivrera aux chefs d'État ou de gouvernement et à leurs conjoints des cartes d'accès spéciales sans photographie.

Les personnes accompagnant les chefs d'État ou de gouvernement recevront les cartes d'identité ONU appropriées en fonction de leur qualité, sur demande écrite préalable.

Les ministres et leurs homologues recevront des cartes d'accès spéciales avec photographie, à condition de remettre au moins 24 heures à l'avance au Groupe du protocole chargé des inscriptions/accréditations deux photographies d'identité. Les délégations sont instamment invitées à envoyer les photographies au Service du protocole et de la liaison à New York dans les meilleurs délais, mais uniquement jusqu'au 20 décembre 2004. Après le 1^{er} janvier 2005, ces photographies devront être envoyées au Groupe de l'accréditation, au centre de conférences de Pailles. Aucune carte d'accès spéciale ne sera délivrée aux vice-ministres, aux membres des organes délibérants, ni aux ambassadeurs.

9. Accréditation des médias

Les membres des médias doivent adresser le formulaire d'inscription rempli accompagné d'une lettre d'affectation du rédacteur en chef ou du chef de bureau sur papier à en-tête officiel (pour une préaccréditation, le faire avant le 3 janvier 2005) à l'adresse suivante : Office des Nations Unies à Genève, Service d'information, Bureau C323, 1211 Genève 10, Suisse (télécopie: (+41) 22-917-00-73 ou 917-00-31; courrier électronique: <cfegli@unog.ch>).

Les coordonnées de la personne à contacter (adresse, numéros de téléphone et de télécopie) pour obtenir une accréditation après le 2 janvier 2005 figureront sur le site Web de la Réunion.

10. Disposition des places dans la salle des séances plénières

Pour les séances plénières de la Conférence, quatre places seront allouées à chaque État participant, deux à des organisations intergouvernementales et deux à des institutions spécialisées des Nations Unies. Il se pourrait qu'une carte d'accès spéciale supplémentaire soit requise pour pouvoir accéder à la salle des séances plénières et aux tables rondes, auquel cas un avis paraîtra dans le Journal du jour. Ces cartes d'accès peuvent être obtenues auprès du Service des accréditations.

11. Mesures de sécurité

Les délégations doivent prendre contact avec M. P. Valaydon, Directeur général de l'unité de sécurité des VIP (téléphone: 230-696-0159, télécopie: 230-696-0119, cellulaire: 230-258-0191) pour les mesures de sécurité en dehors de l'enceinte du Centre de conférence.

Le Chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies ne doute pas que les représentants et observateurs permanents auprès de l'ONU et les chefs des bureaux de liaison des institutions spécialisées des Nations Unies apporteront leur coopération à la mise en œuvre des modalités décrites ci-dessus, qui visent à assurer l'agrément et la protection des dignitaires et des membres des délégations qui participeront à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui aura lieu au centre de conférences de Pailles, à Port-Louis (Maurice).

7 décembre 2004